

DEC182950DAJ

Décision portant modification de la décision DEC180173DAJ portant délégation de signature à Mme Edith Wilmart, directrice déléguée à la formation pour les entreprises (DDFE)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC180173DAJ du 18 janvier 2018 portant délégation de signature à Mme Edith Wilmart, directrice déléguée à la formation pour les entreprises (DDFE) ;

Vu la décision DEC122595DAJ du 19 octobre 2012 portant nomination de Mme Edith Wilmart aux fonctions de directrice déléguée à la formation pour les entreprises ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Après l'article 1^{er} de la décision portant délégation de signature susvisée les termes suivants sont insérés :

« **Art.1^{er} bis.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith Wilmart, directrice déléguée à la formation pour les entreprises, délégation est donnée à M. Raphaël Thon, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, les conventions bilatérales de formation établies dans le cadre des stages organisés par la direction déléguée à la formation pour les entreprises visées à l'article 1^{er} ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 novembre 2018

Le président - directeur général

Antoine Petit



DEC 182883 DR 08

Décision relative au tarif des prestations de la plateforme Spectromètre RMN 850 MHz de l'unité UPR3079 intitulée CEMHTI – Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC171736DAJ en date du 3 octobre 2017 portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC171737DAJ en date du 3 octobre 2017 donnant délégation de signature à Mme Marion Blin, déléguée régionale par intérim pour la circonscription de de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes; notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme Spectromètre RMN 850 MHz de l'UPR3079 intitulée CEMHTI sont fixés suivant le barème :

- Tarif interne CNRS : 256 euros pour la journée d'utilisation
- Tarif ANR : 243 euros pour la journée d'utilisation
- Tarif académique : 447 euros pour la journée d'utilisation
- Tarif privé et public hors académique : 1 100 euros pour la journée d'utilisation

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} octobre 2018.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 26/09/2018

Pour le président – directeur général
et par délégation,

Marion BLIN
Déléguée régionale par intérim